N°. 91.　　　Hernie du Colon.

Une dame agée de 62 ans tomba malade vers pâque dernier, d'une difficulté si grande de respirer, qu'elle ne pouvoit rester couchée; tel qu'est l'état d'un asthmatique dans ses violents accés: ses jambes étoient enflées.

Mr. Bequinot medecin la fit saigner deux fois, et lui administra les remedes convenables a la nature de sa maladie. au bout de quatre jours elle se trouva mieux, car elle pouvoit se coucher sur l'un ou l'autre coté, et meme ayant la tete basse. Ce mieux s'est soutenu pendant environ huit jours, ensuitte elle retomba dans le premier état de difficulté de respirer; l'œdeme des jambes augmenta et devint bientot universel. vers le 15 du mois de juin elle fut resaignée de l'avis de Mr. Raulin, et 15 jours aprés la saignée fut reiterée de l'avis de Mr. Boyer.

Les aperitifs, les incisifs et les purgatifs furent aussi mis en usage. au milieu d'octobre ses jambes s'ulcererent et laisserent echapper une grande quantité d'eau, desorte que dans l'espace de quinze jours, l'œdeme se dissipa presque entierement, au bout duquel tems les ulceres degenererent en gangrenes, et ils occupoient la majeure partie des jambes.

Les pansements necessaires ont été fait jusqu'au 18 de ce mois qu'elle est decedée.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE
ARC 16 d 1 n°44　1.3

jaloux de verifier mes conjectures sur la cause de —
sa maladie, jai demandai a en faire l'ouverture.

jai d'abord commencé par le bas ventre, en presence de Mr guienot notre confrere; nous y avons trouvé — une tumeur située vers l'ombilic, qui est formée par le colon qui s'etait fait jour a travers la ligne blanche; — jai emporté la piece sans y rien deranger, pour la soumettre par la même occasion a l'examen de l'academie. tous les autres visceres du bas ventre etoient dans l'ordre naturel.

C'etoit donc dans la poitrine où je soupçonnois un — epanchement: et en effet nous y avons trouvé dans sa cavité droite environ trois chopines d'eau, et le poumon du même coté etoit extremement retracté et fletri. voila tout ceque nous avons rencontré de remarquable.

a 19. 9bre 1767. Robin